

Préconisations

Plantation d'arbres et arbustes	<ul style="list-style-type: none"> Utilisez un compost bien mûr (se renseigner auprès du fournisseur), et toujours en mélange à la terre dans le trou de plantation, à raison de 5 à 30 litres/m³ selon la qualité de la terre végétale. Réalisez un apport d'engrais en complément (surtout azoté) pour le démarrage des végétaux, du fait de la faible minéralisation de l'azote du compost s'il est bien mûr (de l'ordre de 5 à 10 % pour un compost de déchets verts).
Enherbement	<ul style="list-style-type: none"> Pour les apports réalisés en surface, en général sans incorporation, les doses sont de l'ordre de 100 à 300 m³/ha. Pour des pentes raides, utilisez un compost grossier (maille de criblage > 20 mm). Pour des pelouses d'agrément et terrains de sport, utilisez un compost fin (maille de criblage < 10 mm).
Mulch de surface	<ul style="list-style-type: none"> Pour éviter le dessèchement, protéger contre l'érosion et limiter la levée des mauvaises herbes, pour apporter des éléments nutritifs tout au long de sa dégradation, utilisez un compost grossier (criblage à 50 mm) à des doses de l'ordre de 50 à 80 litres/m².
En mélange avec de la terre végétale	<ul style="list-style-type: none"> Pour améliorer la valeur agronomique de terres végétales de mauvaise qualité et obtenir une terre allégée, aérée et enrichie, mélangez avec la terre végétale, à raison d'un volume de 100 m³ de compost pour 200 à 300 m³ de terre végétale.



Utilisez un compost de qualité :
un compost Charte régionale qualité des composts.

Une charte régionale "Qualité des composts" a été élaborée par l'ensemble des partenaires de la filière pour garantir aux utilisateurs la qualité du compost produit, c'est-à-dire : son efficacité agronomique, la régularité de sa composition, l'absence de toxicité vis-à-vis des cultures et de l'environnement, l'absence d'éléments indésirables (plastiques, verre,...).

Pour répondre aux critères de qualité, les installations adhérentes à la charte régionale "Qualité des composts" respectent un certain nombre de procédures, notamment :

- contrôle de la qualité des produits compostés pour éviter la présence d'impuretés dans le compost et l'apport de produits non compatibles avec la charte,

- conduite du compostage en lots et enregistrement des opérations réalisées par lot de compost pour connaître précisément les conditions de production de chaque lot commercialisé,
- contrôle des conditions d'oxygénation en début de compostage,
- suivi régulier des températures pour contrôler les conditions du compostage,
- garantie de l'hygiénisation du compost et ainsi de la destruction des phytopathogènes et des graines de mauvaises herbes,
- suivi analytique du compost produit et respect de valeurs seuils en humidité, matière organique et teneur en éléments-traces métalliques.



Installation de compostage

RhôneAlpes



En partenariat avec les Départements de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie, avec la participation des Chambres départementales d'agriculture.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Contact :
Tél. 04 72 83 46 00

Etude N°2001 - Crédits photo : F. Malvaud / E. Berlemain - Impression Gachet

QUALITÉ DES COMPOSTS



Pour aménager et construire :
pensez compost !

RhôneAlpes

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Du Compost pour les aménagements et les infrastructures

pourquoi du compost ?

Tout aménagement entraîne un remaniement des couches superficielles du sol, dans des conditions qui altèrent souvent sa valeur agronomique et biologique. En fin de travaux, la revégétalisation des sites est donc nécessaire, c'est-à-dire le semis ou la plantation de végétaux dans l'objectif d'intégrer harmonieusement et/ou protéger cet aménagement.

La restauration agronomique des sols dégradés est le préalable indispensable à toute tentative de revégétalisation : l'objectif est de fournir au substrat dont on dispose tous les éléments nécessaires à l'obtention de caractéristiques physiques, chimiques et biologiques favorables au développement des végétaux.

Cela peut être réalisé avec un apport de compost qui va permettre d'améliorer les propriétés du sol :

- **ses propriétés physiques** : amélioration de la structure du sol et des conditions d'aération favorisant le développement racinaire et l'oxygénation des racines, meilleur comportement du sol face à l'excès ou au manque d'eau, stockage et restitution des éléments nutritifs, réduction de l'érosion,
- **ses propriétés chimiques** : apport d'éléments nutritifs,
- **ses propriétés biologiques** : activation de la microfaune et la microflore indispensables au bon fonctionnement des échanges entre sol et plante.

Le compost a une action à long terme sur les propriétés du sol : apporter du compost, c'est assurer une plus grande pérennité des espèces implantées, c'est stabiliser les techniques d'engazonnement et de végétalisation.



L'apport de compost peut venir en complément ou dans certains cas en substitution de terre végétale lorsque l'approvisionnement en terre végétale s'avère difficile.

Les domaines d'utilisation possible sont variés : talus routiers, réhabilitation de décharges, pistes de ski, aménagements urbains...

Le compost, c'est quoi ?

Le compostage est la transformation biologique de matières organiques brutes en présence d'air et d'eau, qui aboutit à un produit stabilisé, à décomposition lente, riche en matières humifiables : le compost.



Dans le cadre de la *Charte régionale qualité des composts*, les matières organiques concernées sont les suivantes :

- **végétaux** issus des espaces verts et jardins,
- **épluchures de fruits et légumes, fleurs fanées...** triées par les ménages,
- **matières organiques d'origine agricole** (fumiers) et **agro-alimentaire** (raffes ou pailles de distillerie, déchets de légumes...).

La fabrication du compost

Réception, broyage
et mélange des produits
à composter,

↓
fermentation
(hygiénisation),

↓
maturation,

↓
criblage.

Au préalable, les déchets à composter sont broyés.

Ensuite, la transformation de la matière organique par compostage passe par deux étapes successives :

- **une phase de dégradation** de la matière organique facilement dégradable ou phase de fermentation, au cours de laquelle la température atteint 60 à 70°C, permettant l'hygiénisation du compost,
- **une phase de maturation**, où la température diminue progressivement et au cours de laquelle il y a formation de composés humiques stabilisés. On distingue ainsi le compost jeune, partiellement mûr et le compost mûr qui, après une maturation prolongée, a l'aspect d'un terreau. Au final, un tamisage du compost ou criblage, permet d'obtenir un produit facile d'emploi et calibré en fonction des utilisations prévues.

Composition moyenne d'un compost de déchets verts

• Matière sèche	50 à 60 %
• Matière organique	22,5 % par rapport au produit brut
• Azote	7,5 kg/tonne
• Phosphore (P2O5)	3,5 kg/tonne
• Potasse (K2O)	6,5 kg/tonne
• Calcium	30 kg/tonne
• Magnésium	3 kg/tonne
• pH	8
• C/N	14 à 16
• Densité moyenne	0,6 à 0,7 (600 à 700 kg/m ³)



La composition du compost dépend des matières premières utilisées. Elle varie aussi selon la maturité du compost et la granulométrie. ***Demandez au producteur les analyses du produit.***

Le compost, comment l'utiliser ?

Toute opération de végétalisation, pour être adaptée au contexte et aux besoins, nécessite :

- de réaliser une étude préalable pour définir les conditions d'application des produits en fonction du site,
- de mettre en place un suivi des opérations mises en œuvre,
- de contrôler les résultats obtenus sur le sol et la végétation.

